

Contractualisation dans le cas d'une option de prix « déterminable » : formule de calcul (source : FNB)

1 Indicateur de coût de production x... % de pondération

Pour l'indicateur de coût de production (tableau 1), les éleveurs peuvent utiliser les valeurs de référence résultant de l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019 établissant la méthode de calcul de prix de revient des vaches, génisses, JB et broutards, et les modalités d'actualisation.

À titre d'illustration, les valeurs ci-dessous sont celles de l'actualisation diffusée en septembre 2021.

Tableau 1 : indicateur de coût de production selon la méthode validée par accord interprofessionnel du 22 mai 2019

Dernière actualisation en date (septembre 2021), sur base données du 1^{er} septembre

	1er semestre de 2021	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
PAMPA Bovin-Viande (indice)	109,4	104,3	+4,9%	104,5	+4,7%
Vache races à viande (€/kg ec)	5,10	4,93	+3,7%	4,91	+3,9%
Génisse races à viande (€/kg ec)	5,58	5,39		5,37	
Jeune Bovin races à viande (€/kg ec)	4,94	4,77		4,76	
Broutards (€/kg vif)	3,38	3,26		3,25	
(ec = équivalent carcasse)		Source : IDELE selon méthode Accord interprofessionnel			

Source : IDELE
selon méthode Accord interprofessionnel

2 Indicateur de prix de marché (cotations) x... % de pondération

Pour l'indicateur de prix de marché (cotations), les éleveurs peuvent se référer aux valeurs diffusées par FranceAgriMer sur son site internet (www.franceagrimer.fr) et dans vos journaux agricoles, concernant les cotations « entrée-abattoir » en bovins finis (déduire les frais d'approche élevage-abattoir) et les cotations « bovins maigres ».

3 selon le cas, indicateur de « valorisation bouchère selon les races » - sans pondération

Pour un indicateur de « valorisation bouchère selon les races » (tableau 2), les éleveurs peuvent par exemple utiliser les valeurs observées dans les cotations officielles de FranceAgriMer, afin d'ajouter dans la formule de prix au contrat, une valeur représentative de l'écart de certaines races plus valorisées sur le marché.

4 Indicateur de « surcoût » lié aux exigences supplémentaires inscrites dans le cahier des charges.

Si le contrat concerne des animaux label rouge ou sous cahier des charges spécifique, il faut penser à un « indicateur de surcoût » (tableau 3) lié aux exigences supplémentaires inscrites dans le cahier des charges. Par exemple, en label rouge, l'interprofession a défini un indicateur de surcoût, lié notamment au coût de l'alimentation non-OGM et à la certification, actualisé périodiquement. La formule de calcul au contrat peut alors être : **1 + 2 + 3 + 4**.



INFO PLUS

Par ailleurs, en complément de la formule de calcul qui définit le prix pour « l'animal de référence » du contrat (par exemple, pour un contrat en JB, il peut être choisi la conformation U- pour l'animal de référence de la formule de prix), il est nécessaire de mentionner une clause relative aux écarts à appliquer pour des classes de conformation différente : - conformation supérieure (+ .. cts d'€ par kg carcasse par tiers de classe) - inférieure (-... cts d'€ par kg carcasse par tiers de classe). ■

GUIDE DE LECTURE /

Dans tous les cas, le delta est toujours par rapport à « REF », en euro (€)

Il y a deux entrées de lecture : 1^{ère} colonne en verticale : avec pour chaque race, la différence entre l'animal « Ref » de cette race et celle de référence « REF ».

Autres colonnes en lecture horizontale : pour chaque race, les conformations (disponibles dans l'historique) sont comparées à la conformation « REF » (poids pour les broutards).

Exemple de lecture du tableau « vaches » pour une limousine U : en moyenne les vaches limousines (« REF » en R+) sont à + 51 cts de la « REF », et sur les conformations, pour une U, l'écart supplémentaire est de 35 cts. ■

Tableau 2 : exemple de grille d'écart entre conformations et entre races par rapport à « l'animal de référence » (REF)

Indicateur de valorisation bouchère, de conformation et de race d'après historique de cotations FAM (GBEA et GBM)

JEUNES BOVINS		Delta par race	E	U			R			O		
				+	=	-	+	=	-	+	=	-
Delta en €/kgC, moyenne 9 ans												
Toutes races hors Bl.A-P	REF	+0.28	+0.09	+0.04	REF	-0.05	-0.14	-0.28				
Blonde Aquitaine / Parthenais	+0.19	-	+0.18	+0.10	Ref							

VACHES		Delta par race	E	U			R			O		
				+	=	-	+	=	-	+	=	-
Delta en €, moyenne 9 ans												
Toutes races hors Bl.A-P	+0.10	-	+0.99	+0.61	+0.31	0.12	Ref	-0.12	-0.27			
Charolaise	REF			+0.33	+0.21	+0.13	REF	-				
Limousine	+0.51		-	+0.35	+0.17	Ref						
Blonde Aquitaine / Parthenaise	+1.03		+0.61	+0.29	Ref	-0.32						
Rustiques**		Absence de cotations nationales de référence pour les races rustiques. Possibilité d'utiliser l'écart à la référence constaté (local, personnel...)										

GENISSES		Delta par race	E	U			R			O		
				+	=	-	+	=	-	+	=	-
Delta en €, moyenne 9 ans												
Toutes races viande	REF	-	+0.97	+0.61	+0.29	REF	-0.18	-0.36				

Tableau 3 : focus sur le surcoût de l'application des conditions de production commune du label rouge

Mise à jour 1^{er} septembre 2021

Part d'animaux labellisés sur une exploitation habilitée en label rouge	100 % des bovins labellisables sont labellisés	La moitié d'animaux labellisés	Un tiers d'animaux labellisés
Surcoût de l'alimentation label rouge sans urée et sans OGM - 1 ^{er} semestre 2021 (avec prime soja sans OGM + 160 €/t)	+ 0,18 €/ kg labellisable	+ 0,37 €/ kg labellisé	+ 0,55 €/ kg labellisé
Coût de la certification (contrôle externe de l'OC, contrôle interne incluant réalisation BoviWell, animation/gestion de l'ODG)	+ 0,04 €/ kg labellisable	+ 0,06 €/ kg labellisé	+ 0,09 €/ kg labellisé
Coût total de l'application des CPC du label rouge - 1 ^{er} semestre 2021	+ 0,22 €/ kg labellisable	+ 0,43 €/ kg labellisé	+ 0,64 €/ kg labellisé
Rappel coût total 2020 (avec prime soja sans OGM + 80 €/t)	+ 0,13 €/ kg labellisable	+ 0,24 €/ kg labellisé	+ 0,36 €/ kg labellisé

